



Compte-rendu du collectif contrôle fiscal du jeudi 22 octobre 2015.

Présent-es : Brigitte Cagnet (92), Véronique Pascalides (DNEF, CEN), Emmanuelle Planque (Dircofi Nord, BN), Benoît Garcia (Dircofi Sud Ouest, CEN), Philippe Selva (75, CEN) et Olivier Villois (Dircofi Ile-de-France, CEN).

Quatre points ont été abordés :

1. Le bilan du précédent mandat,
2. le fonctionnement du collectif contrôle fiscal,
3. les expressions du collectif,
4. l'actualité et la préparation de la grève du 18 novembre.

1- Le bilan du précédent mandat :

1-1- La composition du collectif :

Si le collectif contrôle fiscal a bien fonctionné au cours du mandat 2012-2015, il a été relevé que son activité a pu être orientée en priorité vers les vérificateurs. Le nombre important d'amendements apportés, à juste titre, au document d'orientation (DO) du congrès de Ramatuelle témoigne du besoin de rééquilibrer entre la programmation, la recherche, la vérification et l'animation. De même, la réflexion doit aussi s'appuyer sur les organisations différentes des structures du contrôle fiscal au plan départemental (DDFiP/DRFiP), au plan inter régional (DIRCOFI) et au plan national (DNS).

Il y a lieu au cours du prochain mandat de travailler avec un collectif mieux en phase avec ces réalités. Cela explique les propositions avancées pour sa composition.

1-2- Les groupes de travail à l'initiative de l'administration :

C'est la CGT Finances Publiques qui a porté l'exigence d'un comité technique de réseau (CTR) dédié au contrôle fiscal. Force est de constater que le contenu des CTR tenus les 8 septembre 2014 et 28 septembre 2015 répondent uniquement à la volonté de l'administration de refondre la mission et modifier les structures du contrôle fiscal. Néanmoins, les ordres du jour des groupes de travail, eux, ont pu tenir compte des demandes de la CGT (exemples : redevance TV ou la sécurité, la protection et les conditions de travail des agents).

La participation de la CGT aux groupes de travail s'est toujours faite avec l'invitation d'experts (vérificateurs, agents de BCR, de la redevance audiovisuelle, des directions spécialisées...) en faisant appel à nos syndiqué-es.

Toutefois, il est apparu nécessaire de déborder le cadre du seul ordre du jour fixé par l'administration pour aborder des questions en fonction de nos objectifs revendicatifs. Ce qui signifie que nous devons prendre la responsabilité de participer à ces réunions selon nos seules revendications.

1-3- Le cadre revendicatif :

Lors du dernier mandat, le collectif a travaillé souvent dans l'urgence des ordres du jour et des documents des groupes de travail communiqués par administration dans un délai d'une semaine, voire moins. Dès lors, lors de ce mandat, il s'agira aussi et surtout de travailler les propositions revendicatives de la CGT.

2- Le fonctionnement du collectif contrôle fiscal :

2-1- Le mandat du collectif :

Le collectif contrôle fiscal est placé sous l'autorité « politique » de la CEN. Il n'est pas une instance décisionnaire mais un lieu d'élaboration et de proposition. Le collectif inscrit son activité dans le cadre fixé par le document d'orientation voté lors du 3^e congrès de la CGT Finances Publiques à Ramatuelle (vote sur la résolution « missions et réseau » -incluant le contrôle fiscal- = 93,91%). C'est sa feuille de route (CF extraits du DO ci-joint).

2-2- Les responsables du collectif :

Emmanuelle Planque comme membre du bureau national est la référente du collectif. Elle en assure le suivi auprès de celui-ci.

Philippe Selva et Olivier Villos sont les deux animateurs du collectif. Leur rôle est de convoquer les réunions du collectif et de les d'animer, d'organiser le travail et de participer activement à la publication du journal « Le Mag Fiscal » et des tracts et de faire le lien avec la tenue des groupes de travail convoqués par la DG.

2-3- Le rôle de membres du collectif :

Le nombre de participants au collectif est d'une dizaine selon la décision de la CEN du mois de juin 2015.

Les membres de la CEN (et BN) participent à la mutualisation de l'activité revendicative du syndicat national. Trois camarades travaillent aussi dans les collectifs ayant un lien direct avec le contrôle fiscal. Benoît Garcia participent au collectif fiscalité. Benoît est également membre du collectif fiscalité de la fédération des finances. Emmanuelle Planque participe au collectif recouvrement et Philippe Selva au collectif patrimonial.

Les autres membres du collectif sont représentatifs d'une fonction et responsables du suivi revendicatif afférent.

Les fonctions que le collectif souhaite couvrir :

1. Les brigades départementales de vérifications (BDV), à ce titre, il est proposé de retenir la candidature de Brigitte Cognet ;
2. Les brigades de contrôle et de recherche (BCR) ;
3. Les Pôles contrôle et expertise (PCE) ;
4. Les services de direction ;
5. Les directions nationales spécialisées (DNS).

Un recensement sur Cogitiel permet d'examiner les fonctions administratives des secrétaires de section (voire secrétaires adjoints) :

1. BDV : 91, 92, 93 et 95 ;
2. BCR : 50, 86 ;
3. PCE : 06, 28, 34, 42, 44, 53, 58, 68, 72, 86 et 94 ;
4. Direction : Emmanuelle et Philippe cherchent des candidats dans leurs sections respectives ;
5. DNS : Véronique sollicite des candidats.

Chaque membre du collectif aura à charge non seulement de participer aux réunions, mais aussi et surtout de travailler sur les problématiques et spécificités de sa fonction.

En toute hypothèse, la composition de ce collectif devra être validée par la CEN.

2-4- Le calendrier :

Le collectif se réunira à la veille de chaque CEN ou juste après. La prochaine réunion est fixée au lundi 7 décembre à 14 heures 30 à Montreuil. Le calendrier pour l'année 2016 sera alors établi.

2-5- La constitution d'un réseau :

Pour faciliter le travail, il est proposé de constituer un réseau parmi nos syndiqué-es cadres et/ou techniciens pour travailler sur les dossiers techniques. Il s'agit de s'appuyer sur les réalités du terrain pour mieux défendre les missions. D'ores et déjà, des camarades, notamment à l'issue du 3^e congrès, se sont porté candidats à ce réseau.

Cela nous permettra une réactivité sur les sujets d'actualités et un appel à l'expertise devant l'administration et pour nos expressions.

Ce réseau, qui a vocation à travailler par échanges de courriels, doit être étoffé. Le collectif aura la responsabilité de solliciter des camarades du réseau pour faire circuler les informations. Des camarades du réseau seront sollicités pour participer soit à des réunions du collectif, soit à des préparations de groupes de travail selon une démarche pragmatique en fonctions des besoins.

3- Les expressions du collectif :

Il est bien évident que le travail du collectif ne peut se concevoir sans le souci de communiquer, d'analyser, d'informer, de rendre compte et de formuler les revendications des acteurs du contrôle fiscal auprès de l'ensemble des collègues concernés.

3-1- Le Mag Fiscal :

Il est proposé de poursuivre la publication du Mag Fiscal sous format dématérialisé (l'édition « papier » étant sous la responsabilité des sections). Le format retenu est celui d'un 4 pages. Un rythme de 3 numéros par an est raisonnable.

Il s'agit de construire un vrai journal avec une maquette constante comportant des rubriques et des espaces dédiés. Sont retenus à ce stade pour composer ce journal : un éditorial, un espace fiscalité, un espace vérification, un espace recherche et un espace programmation, un espace échos des sections et un espace conditions de travail.

Ce journal sera bien évidemment ouvert aux expressions du collectif fiscalité et du collectif patrimonial.

La prochaine réunion du collectif du 7 décembre affinera les propositions de maquette.

3-2- Les tracts :

En complément il est proposé de faire des tracts réguliers sur une page sous forme de « Flash sur ». Le but est de créer un point de repère et d'identification des expressions CGT auprès des collègues. De ce point de vue l'apport du réseau sera très important.

3 3- Les comptes rendus :

Une troisième forme d'expression est prévue avec les comptes-rendus des groupes de travail, voire des réunions du collectif. Ces expressions ont le mérite d'être exhaustives et l'inconvénient d'être parfois trop longues. D'où, l'idée de reformuler certains sujets (par exemple la protection des agents) sous la forme de « Flash sur ».

4- L'actualité et la préparation de la grève du 18 novembre :

Le collectif a estimé indispensable de produire un tract en direction des acteurs du contrôle fiscal pour les appeler à faire grève le 18 novembre.

Ce tract sera composé de 4 thématiques d'actualité :

1. le rattachement fonctionnel des BCR au DIRCOFI (rédaction Philippe) ;
2. les restructurations BDV/PCE/PCRP (rédaction Olivier) ;
3. les frais de déplacements (Olivier) ;
4. lettre ouverte à Parent (Philippe) (pour confirmer l'appréciation de la CGT selon laquelle le STDR n'est pas une structure de contrôle mais de « blanchiment de fraude fiscale » et que le contrôle fiscal doit être au service des citoyens et non à celui de la compétitivité des entreprises).

La prochaine réunion du collectif Contrôle Fiscal aura lieu le 7 décembre après midi.

